

POUR UN OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

Pourquoi un « Observatoire des politiques culturelles »

Lors des travaux du groupe « financement », il est apparu qu'il manquait, aux acteurs culturels, mais sans doute aussi aux collectivités publiques, un outil permettant de rassembler, de décrypter, de comparer et d'analyser les informations disponibles de l'ensemble des aspects matériels des politiques culturelles menées par les collectivités publiques. Avec un tel outil, la position des acteurs culturels dans leur rapport aux collectivités subventionnantes se trouverait certainement renforcée par une meilleure information. Nous avons tous besoin d'un instrument nous permettant de connaître, le plus précisément possible, la réalité des politiques culturelles, pour pouvoir les défendre quand elles le méritent et les changer quand il le faut.

Il n'y a pas de dialogue approfondi et constructif possible, ni de dialogue sur pied d'égalité, quand celles et ceux qui doivent dialoguer ne disposent pas des mêmes informations. La proposition de créer un « observatoire des politiques culturelles » nous paraît répondre à ce besoin. Il ne s'agit évidemment pas de réduire le débat culturel à un débat sur les chiffres, mais il s'agit de disposer ensemble des mêmes données, précisément pour éviter de nous « jeter à la figure » des chiffres contradictoires, parfois invérifiables, souvent lacunaires, au lieu de débattre des pratiques réelles, des contenus culturels et des choix de politique culturelle.

But de l'observatoire des politiques culturelles

Cet observatoire permettrait d'éclairer sous l'angle économique l'action des pouvoirs publics, des acteurs culturels eux-mêmes, mais également celle des acteurs privés (tels mécènes ou fondations...). Il ne s'agit nullement ici de privilégier les critères quantitatifs aux critères qualitatifs, et les aspects

financiers de la politique culturelle à son contenu. La création d'un Observatoire a précisément pour fonction de remettre l'économie de la culture à sa place : celle d'un contexte, et pas d'un critère.

Nous proposons un tel Observatoire pour pouvoir dresser, de manière continue, documentée et actualisée en permanence, un état des lieux des soutiens publics, para-publics et privés, et de leur répartition entre leurs différentes sources, leurs différentes affectations et les différents champs culturels auxquels ils sont destinés.

Un exemple d'observatoire

Dans le domaine de l'audiovisuel de création, les professionnels romands de la production indépendante ont créé en 2000 le Fonds Regio Films. Ce fonds est doté d'un budget annuel de plusieurs millions provenant des collectivités publiques romandes (tous les cantons et les principales villes) et de la Loterie romande. Cet outil de financement s'est lui-même doté d'un outil d'observation et d'analyse de « l'économie des productions », recueillant les données de la quasi totalité d'entre elles : leur budget, mais aussi leur financement détaillé. Grâce à ces informations, il a été possible d'analyser précisément, et dans une perspective historique, le rôle de chacun des acteurs publics, et de poursuivre avec eux un dialogue constructif sur des bases concrètes et précises, portant notamment sur la part respective des différents soutiens financiers, sur les types de productions soutenues, sur les étapes auxquelles ces productions sont soutenues, etc.

Contenus et fonctions de l'Observatoire

Cet observatoire est d'abord une base de données, et ensuite un instrument d'analyse.

Comme base de donnée, il doit rassembler toutes les informations disponibles, provenant de l'ensemble des acteurs de la politique culturelle. Il s'agit donc de collecter ces informations (budgets et plans de financement) et de les rassembler de manière à pouvoir les analyser ensuite.

Il s'agit donc d'élaborer un outil commun à tous, outil dans lequel les données sont insérées sur des bases communes. La mise en place, par exemple, d'un site extranet, permettrait aux bénéficiaires de déposer les demandes de soutiens, de rendre les bilans et aux pouvoirs publics d'assurer le suivi et la gestion de ces demandes.

Un tel outil, outre le fait de présenter d'autres avantages (moins de dépenses, moins de papier,...), serait une sorte de porte d'entrée commune à tous qui collecterait les données utiles à l'analyse et donc à l'observatoire.

Projection sur l'écran : Voici quelques exemples de ces informations :

- Les prestations en nature (personnel, immobilier, équipement, énergie...) ;
- Les dépenses qui peuvent apparaître dans les budgets comme investissement ;
- Les charges liées aux services culturels eux-mêmes (fonctionnement et actions directes) ;
- Les produits ;
- Le cas échéant, des disciplines artistiques qui n'auraient pas encore été prises en compte dans les informations portant sur les politiques culturelles au sens restrictif du terme (architecture ?) ;
- Ce qui relève également de la sauvegarde du patrimoine, les musées, les bibliothèques (hors institutions de formation).

Les données seront d'autant plus profitables qu'elles seront détaillées. En effet, s'il semble évident d'analyser les chiffres par disciplines artistiques, il serait également fort utile de pouvoir les lire à travers d'autres critères, (en précisant qu'il ne s'agit pas d'accumuler tout et n'importe quoi, mais de recueillir ce qui peut être réellement utile à la compréhension et à l'analyse de la réalité des politiques culturelles).

Projection sur l'écran : Voici quelques exemples de critères à considérer :

- Etapes de la vie d'une œuvre

Selon les disciplines artistiques, on peut relever des carences de soutien à certaines étapes plus qu'à d'autres. Exemple : dans le cinéma et le théâtre notamment, le travail de recherche, de développement, d'écriture des projets est souvent sous-financé. Il est alors pris en charge par les auteurs eux-mêmes. Pouvoir le confirmer par des données précises, et l'illustrer par des exemples, pourrait permettre d'y remédier –et en tout cas d'argumenter solidement pour qu'il y soit remédié.

- Types de charges

Il s'agirait ici de distinguer les charges d'investissement, d'exploitation et de création ou de diffusion, afin de mettre en évidence ce qui pourrait être financé par un fonds d'investissement pour les biens d'équipements, par exemple.

- Répartition entre acteurs culturels

Ces données en général pourraient (et devraient) être facilement recueillies directement auprès des pouvoirs publics (nous en disposons déjà partiellement, mais sous la forme d'agrégats statistiques peu lisibles), et complétées par des données fournies par les acteurs culturels eux-mêmes.

- Type de soutiens

Il s'agit ici de pouvoir connaître, et de pouvoir distinguer clairement, l'ensemble des soutiens matériels accordés aux acteurs culturels – et pas seulement les subventions d'exploitation, mais aussi les mises à disposition de matériel, d'espaces et de locaux, de personnel, de services, qui n'apparaissent pas forcément dans les budgets « étiquetés » comme budgets culturels.

En conclusion

Nous ne vous proposerions pas un tel projet si nous n'étions convaincus de son utilité. Certes, il ne garantit nullement que les politiques culturelles qu'il décrit puissent être changées dans le sens que nous souhaitons, que les

ressources qui leur sont allouées s'accroissent dans la mesure que nous voulons, que leurs répartitions soient telles que nous les revendiquons. Mais un Observatoire des politiques culturelles, en nous permettant de bien les connaître, ne peut que nous permettre de les améliorer, voire de les transformer. Savoir qui fait quoi permet par exemple de savoir qui ne fait rien (ou presque), et donc à qui demander de faire plus, et comment l'inciter à en faire plus. Et savoir de quoi on parle quand on parle de « politiques culturelles » permet de ne pas parler dans le vide –ou à des sourds.

En outre, un Observatoire des politiques culturelles permet de les situer dans une perspective historique : en rassemblant des données au fur et à mesure qu'elles sont disponibles, en les analysant régulièrement, et en rendant accessibles données et analyse, un observatoire documentera l'ensemble des acteurs de la culture : ceux qui subventionnent et ceux qui sont subventionnés, ceux qui demandent et ceux qui décident. Et, partant, leur permettra d'ouvrir un dialogue nourri et constructif.